

**Bienvenue au KARATE ETIOLLES-TIGERY
pour cette saison 2023-2024**



Dossier inscription

Sections REMISE EN FORME



BODY-COMBAT

CARDIO-TRAINING



Fiche d'inscription | Tarifs | Lieux et horaires par section | Documents à fournir
Règlement intérieur



<https://www.karate-etiolles-tigery.com>



club@karate-etiolles-tigery.com



06 95 75 28 10 / 01 69 89 31 47

PHOTO

Fiche inscription section **REMISE EN FORME**

Body karate Cross training Pack 2 sections

NOUVEL ADHÉRENT.

OUI NON

Cadre réservé à l'administration

Cotisation : Chèque Espèce Coupon sport ANCV

Document à fournir : Licence Photo Attestation médicale Enveloppe timbrée

Comment avez-vous connu le club ? (entourer ce qui convient)

Site Réseaux sociaux Flyer Google. Relation Autre

E-MAIL (EN MAJUSCULE)

(Attention FREE refuse la réception des envois groupés. Il est conseillé de créer une adresse GMAIL)

NOM - Prénom

Date de naissance

Adresse.....

En cas d'urgence, personnes à prévenir :

Nom :.....

Lien de parenté :..... Téléphone : :.....

Attestation comite d'entreprise OUI NON (elle vous sera transmise par e-mai)

A SIGNER OBLIGATOIREMENT

Je soussigné(e) NOM **PRÉNOM**

.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et accepte l'ensemble des conditions d'adhésion au KARATE ETIOLLES-TIGERY

*** rayez la mention inutile**

autorise / n'autorise pas : l'équipe médicale à effectuer les soins nécessaires à la pathologie et à faire transporter mon enfant vers un établissement sanitaire si besoin

***autorise / n'autorise pas :** le club à publier les photos /vidéos prises pendant les cours, compétitions, stages et manifestations sur le site du club, réseaux sociaux, magazine de la ville.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ et L'ACCÈS AU COURS IMPOSSIBLE

AUCUN REMBOURSEMENT

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AU PROCHAIN COURS

- ✓ Fiche d'inscription complétée
- ✓ Règlement (chèque à l'ordre de Karaté Etiolles-Tigery ou Espèces)
- ✓ Attestation médicale remplie!
- ✓ Licence complétée (Document joint avec ce dossier)
- ✓ Enveloppe timbrée (Tout document qui doit être tamponné par le club sera transmis par courrier)
- ✓ 2 photos (1 seule pour les anciens élèves)

Pour les coupons-sport ANCV, + 2 % du montant des coupons vous seront demandés, payable en espèce (Frais demandés à l'association par l'organisme pour chaque cotisation)

HORAIRES -LEIUX-TARIFS

- **SECTION BODY COMBAT** :210€
(Adhésion club - Licence- Cotisation)

MARDI 20h-21h

Maison des arts martiaux, route de Jarcy, **Etiolles**

- **SECTION CROSS TRAINING** :210€
(Adhésion club - Licence- Cotisation)

SAMEDI 9h30-10h30

Halle sportive de Tigery, Avenue de l'orme à Desselay, **TIGERY**

- **PACK DEUX SECTIONS** : 275€

PLANNING CLUB

	ETIOLLES	TIGERY	ST PIERRE DU PERRAY
LUNDI	TRAINING COMBAT 19H-20H		
	KARATÉ ADULTE- ADOS 20H-21H15		
MARDI	KARATE ENFANT 18H-20H	FULL CONTACT ENFANT 18H-19H	
	BODY-COMBAT 20H-21H	KARATÉ ADULTE-ADOS 19H-20H	
		FULL-CONTACT K-MIX 20H-21H30	
MERCREDI	KARATÉ ADULTE-ADOS GOSHIN JUTSU 19H-20H30	KARATÉ ENFANT 14H30-15H45 6-9 ans 15H45-17H 10-14 ans	
JEUDI	KARATE ENFANT 18H-20H		KARATÉ ENFANT 18H-19H
	KARATÉ ADULTE-ADOS marrons & noires 20H-21H15		KARATÉ ADULTE-ADOS 19H-20H30
VENDREDI	FULL-CONTACT 19H30-21H	KARATÉ ENFANT 18H-19H30	
SAMEDI	FULL-CONTACT K-MIX 10H-12H	CROSS-TRAINING 9H30-10H30	
		BABY-KARATE 11H-11H45	
	KARATÉ dès 10 ans 14H-15H30	KARATÉ ENFANT 14H30-15H30	
		KARATÉ ADULTE 15H30-16H30	

LIEUX DES SÉANCES DE COURS

ETIOLLES : Maison des arts martiaux Etiolles, Route de Jarcy, 91450

TIGERY : Dojo de la Halle sportive, Avenue de l'Orme À Desselay,

SAINT-PIERRE DU PERRAY : Dojo du Complexe Lachenal 4 Avenue Louis Lachenal

RÈGLEMENT INTERIEUR DU KARATE ETIOLLES-TIGERY

Article 1 : APPLICATION :

Le présent règlement intérieur établit les principes de fonctionnement de l'association, et il s'applique à tous les membres actifs, leur étant contraignant. Ce document est mis à la disposition de tous les adhérents au moment de leur inscription et ces derniers doivent le valider en signe d'acceptation.

Article 2 : COTISATION

La cotisation est composée de l'adhésion au club, la licence à la F.F.Karaté et d'une cotisation annuelle. Les cotisations doivent être impérativement réglées entièrement à l'inscription. **Le départ, l'absence ou l'exclusion d'un adhérent, en cours de saison, ne pourra donner lieu à aucun remboursement total ou partiel de la cotisation versée au club**

Article 3 : INSCRIPTION

L'adhérent doit obligatoirement fournir les documents demandés dans le dossier d'inscription dès son 2ème cours.

Une séance d'essai peut être proposée pour les nouveaux adhérents. Ensuite, le futur adhérent devra payer la cotisation complète et fournir le dossier d'inscription. **Les dossiers incomplets à l'inscription seront rejetés. Le club se réserve le droit d'interdire l'accès aux cours aux personnes en défaut jusqu'à l'obtention de ces documents.**

Article 4 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'enseignant s'exerce uniquement pendant les heures du cours auquel l'adhérent est inscrit. Le Club ne pourra être tenu responsable d'un accident avant ou après le cours. Les parents sont tenus de vérifier de la présence du professeur avant de les laisser leurs enfants. Durant le cours, tout adhérent souhaitant quitter le tatami devra demander la permission au professeur. Pour une meilleure qualité d'enseignement, nous demandons aux parents de ne pas assister au cours des enfants, ceux-ci étant perturbés dans leur concentration, essentielle dans les arts martiaux et dans toute activité éducative.

Article 6. TENUE ET HYGIÈNE DU KARATEKA

Pour pratiquer le karaté, il est indispensable de se vêtir d'un karaté-gi. Il doit être blanc et propre. Il ne doit pas y avoir d'ourlets visibles ou repliés. Les pieds et les mains doivent être propres. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés court. Le port des bijoux est formellement interdit pendant les cours. Les cheveux doivent être attachés à l'aide d'un bandeau ou d'un élastique. Les barrettes sont interdites. Il est interdit de consommer des boissons ou des aliments (chewing-gum, bonbons...) sur le tatami ou dans les vestiaires.

Article 7. PERTE ET VOL AU SEIN DU DOJO

Le club décline toute responsabilité pour tout objet oublié, égaré ou dérobé à l'intérieur et à l'extérieur du dojo. Il appartient à chaque adhérent de surveiller ses affaires et de ne rien oublier dans les vestiaires ou dans les salles d'entraînement.

Article 8. RESPECT DES RÈGLES ET EXCLUSION

Les enseignants peuvent exclure ponctuellement ou définitivement tout adhérent perturbateur ou non respectueux des règles, sans remboursement de cotisations.

Article 9. LES COMPÉTITIONS

Pour participer à une compétition, il est indispensable d'être au moins dans sa deuxième année de pratique du karaté et d'avoir été invité par le professeur à y participer. Une autorisation parentale est obligatoire pour les enfants mineurs. Aucun adhérent n'est obligé par le club à se rendre à une compétition. L'adhérent, s'étant inscrit volontairement, s'engage à faire tout le nécessaire pour y participer par respect pour le club et les organisateurs de la compétition.

Les frais d'inscription et de déplacement sont à la charge des parents.

Article 9. HORAIRES ET ABSENCES

Les cours sont dispensés toute l'année à l'exception des vacances scolaires et des jours fériés. Les cours commenceront et finiront aux heures prévues. Pour le bon déroulement des cours, les karatékas doivent respecter les horaires. Ils devront être prêts quelques minutes avant le début du cours. Les adhérents qui arriveront en retard ne seront pas acceptés à la séance.

Les cours du samedi peuvent être annulés pour des événements sportifs (compétitions) ou des manifestations diverses (Démonstration, événement Club) et non remplacées.

Article 10 : PASSAGE DE GRADE

Le passage de grade est un examen. Les professeurs peuvent décider que l'adhérent ne se présente pas à l'examen (absence, manque de discipline, niveau jugé trop juste). La carte de club fournie gratuitement à l'enfant lors de son premier passage, doit obligatoirement être présentée à chaque passage de grade si l'enfant veut passer l'examen. La perte ou détérioration de la carte coûtera 2 € à l'adhérent.

Il ne sera toléré aucun spectateur ou parent pendant le passage de grades. Il est organisé une ou deux fois par saison sportive.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR L'ADHERENT

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Annexe n°4 :

EXEMPLAIRE A REMETTRE AU CLUB ET A CONSERVER PAR CE DERNIER

**ATTESTATION DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE
POUR LE RENOUELEMENT D'UNE LICENCE**

LICENCIÉ MAJEUR

Je soussigné(e) Monsieur/Madame _____

atteste avoir complété l'ensemble du Questionnaire de santé « QS-SPORT » (CERFA n°15699*01) et avoir répondu **négalement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature :



Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB

Club

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de **modifications** concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) «nouveau licencié».

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail **pour recevoir votre attestation de licence** dès l'enregistrement par votre Club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : **ffkarate.fr**

Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULE)

_____ @ _____

NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements)

M

Mme

▼ Nom

▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année

Important ! Veillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours...

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone 1

▼ Téléphone 2

▼ Code style (voir au verso)

INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants et professeurs)

▼ Nom de naissance

▼ Ville de naissance

▼ Numéro de département de naissance

▼ Pays de naissance

Uniquement si pays de naissance autre que France

▼ Nom et prénom du père

▼ Nom et prénom de la mère

LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE :

- **Adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- **Régler** la somme de **37€ TTC** (licence : 36,25 € TTC et assurance : 0,75 € TTC).
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur fffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Signature de l'adhérent :

(ou du représentant légal)

Date : _____

- **Refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, **le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et des Disciplines associées.**
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,75 € de l'assurance, mais **régler** finalement la somme de **36,25 € TTC.**
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur fffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Signature de l'adhérent :

(ou du représentant légal)

Date : _____

KARATÉ DO	
STYLE	CODE
Full Contact	KFC
Gojo Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPO
Kinomichi	KINO
Kyokushinkai	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokai	SHOK
Shotokan	SHOT
Shukokai	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté-do	KARA

KARATÉ JUTSU	
STYLE	CODE
Aito Self-Défense	AITO
Body Karaté	BODY
France Shorinji Kempo	FSK
Genbudo	GEN
Juku Karaté Jutsu	JKJ
Karaté Mix	KMIX
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	KOBU
Nanbudo	NANB
Nihon Tai-Jitsu	TAI
Nunchaku	NUNC
Pankido	PKD
Shidokan	SHID
Shindokai	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Shudo Kan	SKAN
Tai-Do	TD
Tai-Jitsu	TAI
Tai Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style de karaté-jutsu	KAJT

DISCIPLINES ASSOCIÉES	
STYLE	CODE
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Arts Martiaux Vietnamiens	AMV
Krav Maga	KRAV
Para-Karaté	PARAK
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU
Yoseikan Budo	YOS

AUTRES DISCIPLINES	
STYLE	CODE
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNG
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Qi-Gong	QGNG
Tai chi Chuan	TCH



INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « Statuts et Règlements »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la nouvelle législation relative aux certificats médicaux, désormais pour les pratiquants mineurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (sous conditions). Pour les pratiquants majeurs, le certificat médical peut être valable trois ans (sous conditions également). Toutes les informations sont dans la rubrique « certificat Médical » du site internet de la Fédération.

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

Par ailleurs, vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de la FFK ou de ses partenaires. Si vous souhaitez exercer un droit de retrait quant à ces offres, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos coordonnées suivantes : nom, prénom et adresse.

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et des bulletins SPORTMUT FFK.

> **Responsabilité civile** : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civiles souscrites par la FFK.

> **Accident corporel** : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuel accident » s'élève à 0,75 € TTC quel que soit l'âge.

> **Options complémentaires** : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires SPORTMUT FFK est également téléchargeable sur le site ffkarate.fr rubrique « assurances ».

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur le site ffkarate.fr ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à la Mutuelle des Sportifs.

N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave : Tél : +33 5 49 34 88 27 (7j/7 et 24h/24)

> **Mutuelle des Sportifs**

2/4 rue Louis David - 75 782 Paris Cedex 16

Tél : 01 53 04 86 20 - Fax : 01 53 04 86 87

Mail : contact@grpmds.com

N° ORIAS FFKDA : 1005 4869

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Mutuelle immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n°422 801 910.

